

Fonds Breizh Rebond

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Soutenu par la région Bretagne et les principales banques de la région, **BREIZH Rebond** a pour objectif de soutenir le développement des PME bretonnes ou dont le centre de gravité se situe en Bretagne.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse à des entreprises qui ont besoin de rebondir et ne trouvent pas de financement auprès de leurs partenaires habituels.

Sont éligibles : les PME bretonnes, de tous secteurs, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide apportée permet aux entreprises de s'engager dans des projets de transformation tels que :

- des projets de transformation digitale,
- d'investissements productifs,
- de rapprochement de sociétés,
- d'internationalisation,
- de transition environnementale ou encore de restructuration financière, etc.

— Dépenses concernées

Le fonds BREIZH Rebond apporte des capitaux en complément des sources de financements existantes (banques, acteurs régionaux de l'investissement en fonds propres) à des sociétés dont les besoins peuvent être liés :

- à des difficultés conjoncturelles (à la crise sanitaire de la Covid-19 par exemple),
- à une mutation des marchés sur lesquels elles interviennent,
- à une évolution de leur modèle économique, via un recentrage de l'activité ou un nouveau développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Cette aide prend la forme d'une participation en dette, en quasi fonds propres ou en fonds propres, comprise entre 1

et 6 M€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande se fait directement auprès de l'organisme BREIZH Rebond à travers :

- l'adresse mail suivante : contact-entrepreneur@breizh-rebond.fr.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101
Web : www.bretagne.bzh